



Site Natura 2000 FR2600974 « *Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents* »

## Compte-rendu d'exécution Contrat Natura 2000

*Mise en défens et aménagement d'un blockhaus  
pour les chauves-souris*



Figure 1 : Blockhaus après travaux, côté route - © E. Burlotte

## Contrat Natura 2000

### 2020-2024

Porteur du contrat : Monsieur CHARRIAT (propriétaire)  
42 rue Soufflot – 89290 IRANCY

# 1- RAPPEL DU PROJET

## 1.1 Introduction :

Le projet se situe sur le site Natura **FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »** dont l'animation est portée par la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN (CCAVM).

Il concerne **la mise en défens et l'aménagement d'un ancien blockhaus utilisé comme site de mise-bas et de repos par des chauves-souris d'intérêt communautaire** (annexe II de la directive 92/43/CEE), notamment une colonie de mise-bas de **Petits rhinolophes** (*Rhinolophus hipposideros* – 1303).

Les travaux prévus visaient la fermeture des accès pour les humains et les potentiels prédateurs des chauves-souris, la création d'accès spécifiques pour les chauves-souris (chiroptères) ainsi que l'aménagement du blockhaus dans le but d'améliorer la qualité d'accueil du gîte.

Le projet se situant en bordure de route, il était prévu de poser un panneau d'information et de sensibilisation pour le public.

## 1.2 Localisation du projet

Commune : DEUX-RIVIERES (89460), CRAVANT, Lieu-dit « Bas de Sourde » (Palotte)

Référence cadastrale : section A ; parcelle n°4

Statut de parcelle : propriété privée en indivision. Nus-propriétaires : CHARRIAT William (mandataire), DUPRE Catherine (mandante), QUARTIER Laure (mandante). Usufruitier : CHARRIAT Jacqueline.

Surface totale de la parcelle : 795 m<sup>2</sup>

Surface concernée par le projet : Blockhaus d'environ 24 m<sup>2</sup> (8 x 3 m) et ses environs immédiats.

## 1.3 Objectifs et mesures de gestion du Docob et actions contractuelles

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Mesure de gestion / Habitats et espèces concernés	Type d'action contractuelle (éligible au contrat Natura 2000 « ni-ni »)
C – Assurer la protection des chauves-souris d'intérêt communautaire et la préservation de leurs habitats à l'échelle du site	C1 – Pérenniser un réseau de gîtes hébergeant des colonies de chauves-souris d'intérêt communautaire	M8 : Mise en place d'aménagements ou d'opérations permettant la protection ou la préservation d'un habitat ou d'une espèce  Chiroptères	<b>N23Pi : « Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site »</b>  <b>N24Pi : « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès »</b>
F - Favoriser l'appropriation et l'intégration du site Natura 2000 sur son territoire	E1- Informer, sensibiliser et associer les acteurs locaux, usagers et le grand public sur les enjeux du site et la préservation de la biodiversité	M12 : Mise en œuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation	<b>N26Pi : « Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact »</b>

## 1.4 Localisation des actions du contrat

**Les trois actions** (N23Pi, N24Pi et N26Pi) **sont des actions ponctuelles** localisées sur le même élément (le blockhaus), identifié **P1** sur le plan de localisation déposé dans la demande de subvention du contrat.

## 2- DETAIL DES OPERATIONS

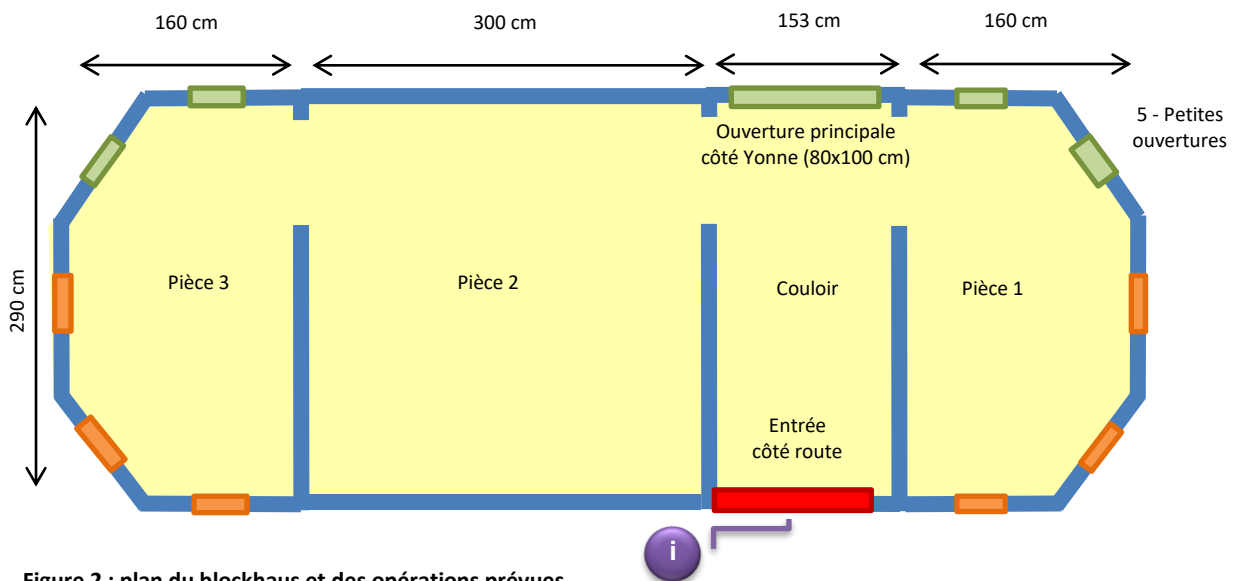


Figure 2 : plan du blockhaus et des opérations prévues

### 2.1 Mise en défens du site et aménagement des accès (N24Pi) :

- **Objectifs des travaux :**

- ⇒ Empêcher l'accès au blockhaus par les humains (sauf pour les suivis scientifique et l'entretien du site) et les potentiels prédateurs des chauves-souris (rapaces, renards, mustélidés, ...)
- ⇒ Permettre l'accès au blockhaus pour les chauves-souris
- ⇒ Limiter le dérangement des chauves-souris
- ⇒ Empêcher le dépôt d'ordures

- **Aménagements prévus :**

Le premier type de travaux consistait en la fermeture des accès et leurs aménagements dans le but de mettre en défens le blockhaus, vis-à-vis des intrusions et dérangements humains, mais également d'empêcher l'accès pour les éventuels prédateurs des chauves-souris (renards, mustélidés, rapaces nocturnes, ...).

Trois types de travaux étaient prévus :

- Fermeture en plein de l'entrée** située côté route, avec pose d'une porte d'accès verrouillée.
- Obstruction complète des 6 petites ouvertures** directement accessibles depuis la route afin d'empêcher le dérangement et le dépôt d'ordures et d'augmenter l'obscurité à l'intérieur du gîte.
- Fermeture des 4 petites ouvertures et de l'ouverture principale** situées côté Yonne en **conservant un accès pour les chiroptères** (ouvertures horizontales pour accès en vol d'au moins 8 cm de haut sur 25 cm de large pour les petites ouvertures et 40 cm de large pour l'ouverture principale).

- **Aménagements réalisés :**

L'ensemble des travaux prévus ont été réalisés, conformément au cahier des charges :

- ⇒ **Fermeture en plein de l'entrée** située côté route, avec pose d'une porte d'accès verrouillée (figures 4 et 5).
- ⇒ **Obstruction complète des 6 petites ouvertures** directement accessibles depuis la route afin d'empêcher le dérangement et le dépôt d'ordures (figures 7 et 8)
- ⇒ **Fermeture des 4 petites ouvertures et de l'ouverture principale** situées côté Yonne en **conservant un accès pour les chiroptères** (3 et 6).

**Les travaux ont été réalisés par l'EARL Serrurerie Dubois pour le montant initialement prévu par le devis déposé dans la demande de subvention.**



Figure 6 : Fermeture entrée (côté intérieur) - ©E. Burlotte



Figure 7 : Fermeture entrée (côté extérieur) – ©E. Burlotte



Figure 8 : Obstruction complète des petites ouvertures côté route (intérieur) - ©A. Cartier



Figure 4 : Obstruction complète des petites ouvertures côté route (extérieur) - ©E. Burlotte

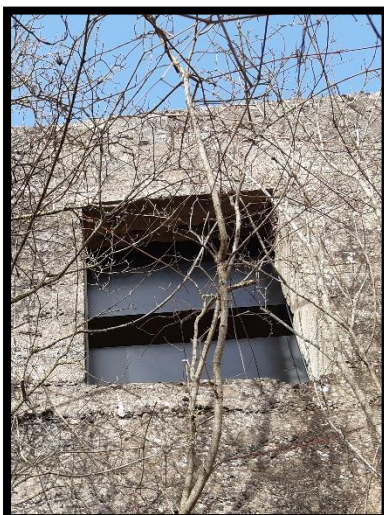


Figure 5 : Fermeture des petites ouvertures 'Chiroptières' côté Yonne (extérieur) - ©E. Burlotte



Figure 3 : Fermetures : Fermeture des petites ouvertures 'Chiroptières' côté Yonne (intérieur) - ©A. Cartier

## 2.2 Aménagements artificiels en faveur des chauves-souris (N23Pi) :

- **Objectifs des travaux :**

⇒ Améliorer les capacités d'accueil du gîte pour les chauves-souris par la mise en place d'aménagements favorables aux espèces

- **Aménagements prévus :**

Le second type de travaux consistait à aménager le blockhaus pour améliorer ses capacités d'accueil pour les chauves-souris. Il était prévu :

- ⇒ La construction et installation d'une « boîte chaude » : structure isolée et semi-fermée en bois permettant de faire varier les conditions microclimatiques à l'intérieur du gîte. Elle devra être installée dans la pièce n°2.
- ⇒ La construction et pose de gîtes artificiels de différentes tailles en bois et en briques plâtrières. Le nombre minimum attendu était de deux gîtes de matériaux différents par pièce et dans le couloir, soit un minimum de 4 gîtes en bois et 4 en brique plâtrière.
- ⇒ La pose 2 portes avec passage libre sur le haut d'au moins 15 cm, de part et d'autre de la pièce 2 (et éventuellement entre le couloir et la pièce 1).

- **Aménagements réalisés :**

L'ensemble des travaux prévus ont été réalisés, conformément au cahier des charges, avec quelques aménagements supplémentaires (la figure 9 permet de localiser l'ensemble des aménagements réalisés) :

- ⇒ Construction et installation de la « boîte chaude » dans la pièce n°2 (figures 10 et 15).
- ⇒ Construction et pose de gîtes artificiels de différentes tailles en bois et en briques plâtrières (figures 10 à 18) : Le nombre minimum attendu était de deux gîtes de matériaux différents par pièce et dans le couloir, soit un minimum de 4 gîtes en bois et 4 en brique plâtrière. **15 gîtes artificiels ont été posés** : 5 en bois (dont 1 à l'extérieur du blockhaus, côté Yonne), 5 en brique plâtrière posées verticalement et 5 en brique plâtrière posées à l'horizontale. Ces gîtes ont été numérotés et positionnés de façon à faciliter les suivis de comptage des chiroptères.
- ⇒ Les 2 portes avec passage libre sur le dessus ont été posées de part et d'autre de la pièce centrale (figure 19).

Des fils de fer, déjà présents sur le plafond (figure 14) ou sur les murs du blockhaus ont été conservés afin d'augmenter l'offre de supports.

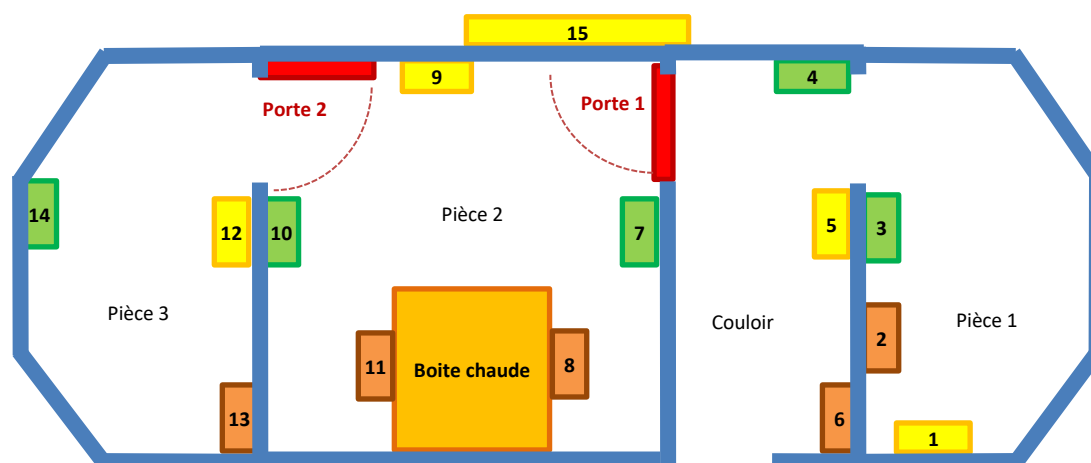


Figure 9 : Localisation des aménagements artificiels réalisés



Les travaux ont été réalisés par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun pour le montant initialement prévu par le devis déposé dans la demande de subvention.



Figure 15 : Boîte chaude, intérieur de la cloche isolée, avec grillage pour accroche - ©A. Cartier



Figure 10 : Boîte chaude + gîtes 7 et 11 - ©E. Burlotte



Figure 14 : Gîtes 1, 2 et 3 - pièce 1 - ©E. Burlotte



Figure 13 : Gîtes 6 - couloir - ©E. Burlotte



Figure 11 : Gîtes 4 et 5 - couloir - ©E. Burlotte



Figure 12 : Gîtes 8 et 10 - pièce 2 - ©E. Burlotte



Figure 17 : Gîtes 12 et 13 - pièce 3 - ©E. Burlotte



Figure 16 : Gîte 14 - pièce 3 - ©E. Burlotte



Figure 18 : Gîtes 15 - façade extérieure - ©E. Burlotte



Figure 19 : portes intérieurs avec passage sur le dessus - © E. Burlotte



### 2.3 Pose d'un panneau d'information (N26Pi) :



La dernière opération consistait à poser un panneau d'informations pour le public circulant sur la route afin d'informer sur le projet. Ce panneau, format A3, a été réalisé et fixé sur la structure du blockhaus (figure 1 et 20).

La conception graphique a été réalisée dans le cadre de l'animation du Docob et validée par le propriétaire. **Elle respecte la charte graphique des panneaux d'information du public financés dans le cadre des contrats Natura 2000 (DREAL BFC 2021).**

**L'impression a été réalisés par ADN Imprimeur, entreprise locale, pour un montant inférieur au devis déposé dans la demande de subvention.**

Figure 20 : Panneau d'information - réalisation E. Burlotte-CCAVM

### 3- CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés, comme prévu, hors période de mise-bas des chauves-souris, **avant fin mars 2021. Aucune chauve-souris n'était présente dans le blockhaus lors de la réalisation des travaux.**

Opération	Période de réalisation prévue	Date de réalisation des travaux
<b>N24Pi : Mise en défens du site et aménagement des accès (P1)</b>	De fin août à mi-mars 2021, en l'absence de chiroptères	19 février 2021
<b>N23Pi : Aménagements artificiels en faveur des chiroptères (P1)</b>		2 mars 2021
<b>N26Pi : Pose d'un panneau d'information (P1)</b>	Après la réalisation des autres travaux, en 2021	17 mars 2021

### 4- RAPPEL DES CONDITIONS DU CONTRAT

#### 4.1 Engagements rémunérés

- ⇒ Fourniture de l'ensemble des équipements : porte, verrous, gîtes artificiels, reposoirs, boîte chaude, grilles et tôles d'obstruction, panneau d'information, ...
- ⇒ Fourniture des matériaux permettant la construction des équipements et aménagements artificiels (bois, isolant, visserie, peinture, acier, ...).
- ⇒ Main d'œuvre pour la fabrication et la pose de l'ensemble des équipements et aménagements, pour le débroussaillage des accès, la coupe de branches, le décaissement (si nécessaire pour la pose de la porte notamment), ...

#### 4.2 Engagements non rémunérés

- ⇒ Période d'autorisation des travaux
- ⇒ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- ⇒ Respect des cahiers des charges

#### 4.3 Conditions de suivis et de contrôle

- ⇒ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés.
- ⇒ Réalisation effective par comparaison des engagements des cahiers des charges et des plans de localisation avec les aménagements réalisés.

Le suivi de la mise en œuvre des opérations a été réalisé par le porteur du contrat, monsieur William CHARRIAT, assisté par l'animatrice du site Natura 2000, Estelle BURLOTTE.

### 5- PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET REALISE

Opération	Prévisionnel HT	Prévisionnel TTC	Réalisé HT	Réalisé TTC
<b>N24Pi : Mise en défens du site et aménagement des accès (P1)</b>	1 784,59 €	2 141,51 €	<b>1 784,59 €</b>	<b>2 141,51 €</b>
<b>N23Pi : Aménagements artificiels en faveur des chiroptères (P1)</b>	1 980,00 €	1 980,00 €	<b>1 980,00 €</b>	<b>1 980,00 €</b>
<b>N26Pi : Pose d'un panneau d'information (P1)</b>	115,00 €	138,00 €	<b>32,00 €</b>	<b>38,40 €</b>
<b>Total</b>	<b>3 879,59 €</b>	<b>4 259,51 €</b>	<b>3 796,59 €</b>	<b>4 159,91 €</b>

**Participation Etat : 1 955,16 € (47 %) / Participation Union Européenne (FEADER) : 2 204,75 € (53 %)**

### 6- CONCLUSION

**L'ensemble des travaux s'est déroulé conformément aux cahiers des charges et dans les conditions prévues initialement par le contrat. Le montant total des dépenses est légèrement inférieur au montant prévisionnel (changement de prestataire pour l'impression du panneau d'information).**